

RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

MSH - Maison des Sciences de l'Homme de Dijon

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université de Bourgogne Franche-Comté - UBFC

Université de Bourgogne - UB

Centre national de la recherche scientifique -
CNRS

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C

Rapport publié le 28/03/2023



Au nom du comité d'experts¹ :

Gabriel Bergounioux, Président du comité

Pour le Hcéres² :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

1 Les rapports d'évaluation « sont signés par le président du comité ». (Article 11, alinéa 2).

2 Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président. » (Article 8, alinéa 5) ;

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

Nom de la fédération :

Maison des Sciences de l'Homme de Dijon

Acronyme de la fédération :

MSH Dijon

Label et N° actuels :

UAR 3516

Type de demande :

Renouvellement à l'identique

Nom du directeur (2017-2023) :

M. Jean Vigreux

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président :

M. Gabriel Bergounioux, Université d'Orléans

Experts :

Mme Anne Bancel, Université Paul-Valéry Montpellier (personnel d'appui à la recherche)

M. Jean-Pierre Chevrot, Université Grenoble Alpes

Mme Annette Gerstenberg, Université de Potsdam, Allemagne

M. John Keiger, University of Cambridge, Royaume-Uni

M. Serge Pinto, CNRS, Aix-en-Provence (représentant du CoNRS)

Mme Agnès Steuckardt, Université Paul-Valéry Montpellier 3 (représentante de CNU)

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. Bernard Laks

INTRODUCTION

HISTORIQUE DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES PERSONNELS

La création d'une Maison des Sciences de l'Homme (MSH) au sein de l'Université de Bourgogne (UB) a été actée en 2002 avec une installation dans ses murs (3 426 m²) en 2011, concluant une période durant laquelle les services de la MSH se trouvaient localisés dans différents bâtiments du campus. Telle qu'elle est présentée en quelques lignes, l'histoire de la MSH offre l'image d'une continuité convaincante depuis l'initiative prise par F. Braudel jusqu'à sa déclinaison au plan régional et la poursuite depuis lors des activités jusqu'à aujourd'hui, et demain.

La MSH fédère, au moment de la rédaction du contrat, 16 unités de recherche (UR) :

- 10 EA (Équipes d'Accueil) en devenir d'UR (Unités de Recherche) ;
- 4 UMR (Unités Mixtes de Recherche) avec le CNRS dont 1 plurilocale au titre du site dijonnais ;
- 1 UMR associant, sans l'UB, AgroSup Dijon et l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement) ;
- 1 UR d'AgroSup Dijon avec le CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) et l'ENSTA Bretagne (École Nationale Supérieure de Techniques Avancées), sans l'UB.

Thématiquement, on relève la présence d'unités :

- en histoire et archéologie ;
- en droit ;
- en sociologie, économie et gestion ;
- en géographie et aménagement ;
- en linguistique, culture et communication ;
- en psychologie ;
- en sciences de l'éducation.

Tout en revendiquant une définition thématique centrée sur « Patrimoine et Territoire », la MSH fédère l'ensemble des unités relevant de son aire de compétence. Les principaux domaines d'enseignement en Sciences Humaines et Sociales (SHS), pour autant qu'ils sont présents dans l'UB, sont associés à la gouvernance et aux activités de l'UAR (Unité d'Appui et de Recherche) à l'exception des enseignants-chercheurs de philosophie et de musicologie qui n'ont pas d'équipe statutaire. Cette couverture scientifique est étendue par la présence d'une UR et d'une UMR (avec l'INRAE) portées par AgroSup Dijon.

La concentration universitaire en région Bourgogne, hors antennes, sur la seule ville de Dijon permet de regrouper l'ensemble des personnels (dix relevant du CNRS et onze de l'UB) dans le bâtiment de la MSH sur un ratio d'occupation qui ne semble pas requérir de nouveaux investissements immobiliers.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

La MSH ne correspond pas à la définition qu'attache le CNRS au concept de « fédération », même si elle a pour vocation de « fédérer » les UR du site sur un principe organisationnel avant de l'être sur une thématique disciplinaire (ou interdisciplinaire) spécifique.

Les porteurs du projet ont tenu à souligner l'intégration de leur composante dans le Réseau national des MSH (RnMSH) et dans les deux infrastructures de recherche (IR*) Huma-Num et Progedo, même si seule la seconde bénéficie d'un affichage sur la page d'accueil consultée au moment de la visite où est demeuré le panneau « Université Bourgogne Franche Comté » qui, n'aura plus d'existence après le départ de l'entité dijonnaise le 31/12/2023.

L'équipe de direction de la MSH mentionne avoir été sollicitée par l'Alliance Athéna (définition des axes thématiques de l'ANR), l'InSHS (politique d'édition, transformation des EA en UR) et France Universités (sur la recherche au sein des COMUE).

On soulignera une implication dans la science ouverte, dans le dialogue avec le public et plus généralement dans l'animation scientifique.

Le lien organique avec l'UB trouve un prolongement dans l'implication au service des activités socio-économiques du territoire, particulièrement patente dans la mise en place d'un « LivingLab Territorial pour la Transition Écologique » dont les actions sont déclinées en sept rubriques sur une dizaine de pages en annexe. L'animation est assurée par une équipe de 8 EC rattachés à diverses unités et d'un IR avec quatre représentants des administrations locales (2 pour la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et 2 représentants des services de la région).

L'envers de ces engagements transparait dans le périmètre limité des interventions au-delà des frontières régionales et plus encore nationales où l'implication ressort principalement d'une politique de plates-formes et de diffusion numérique de l'imprimé qui est l'une des marques de fabrique de la MSH. Cette impression est

confirmée par le dépouillement des 113 programmes épelés (Annexes p. 155 sq.) dont la plupart sont à vocation locale.

NOMENCLATURE DU HCÉRES ET THÉMATIQUES DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

SHS - Sciences humaines et sociales

- SHS 3 Panel 1 « Le monde social et sa diversité »
- SHS 7 Panel 2 « Espace et relations homme/milieus »
- SHS 6 Panel 3 « Histoire générale du passé et des savoirs »
- SHS 1 Panel 4 « Marchés et organisations »

SVE – Sciences de la vie, de la santé et de l'environnement

DIRECTION DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

La MSH a décidé d'un organigramme (non figuré) comprenant :

- un Conseil d'Orientation et de Gestion composé par :
 - les représentants des tutelles
 - la direction de la MSH
 - 5 représentants élus des Enseignants-Chercheurs (EC) et Chercheurs
 - 3 représentants élus des IT et BIATSS
 - 2 représentants élus des doctorantsréunis une fois par an (conseil renouvelé en 2021)
- un Conseil de Laboratoire comprenant :
 - les personnels de la MSH
 - les personnels contractuels hébergés par la MSH dans le cadre des programmesréunis quatre fois par an
- un Conseil pour la plate-forme Humanités Numériques :
 - sans indication concernant la composition et la périodicité des réunions
- un Comité de Direction comprenant :
 - les responsables d'axe
 - les responsables de pôle
 - les Directeurs d'Unités (DU)
- un Comité scientifique :

La liste des membres du conseil scientifique et la fréquence de ses rencontres ne sont pas précisées dans le rapport.

EFFECTIFS PROPRES DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

La MSH réunit 21 permanents rétribués par le CNRS pour dix d'entre eux et par l'UB pour les onze autres. La politique de la composante et l'intégration des personnels stagiaires et contractuels font l'objet d'un paragraphe spécifique.

AVIS GLOBAL SUR LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

La MSH de Dijon apparaît dans l'ensemble comme bien soutenue à la fois par ses tutelles et par l'environnement socio-économique, en particulier de la part des collectivités publiques à l'échelle régionale. Elle dispose de locaux de grande qualité, conçus à son intention, et peut compter sur un personnel qui couvre les missions attendues, avec des renforcements souhaités par la direction en informatique, gestion et communication. Dans des circonstances qui ne sont pas toutes favorables, les chercheurs ont su conserver un rythme de publication satisfaisant.

La visite du comité est intervenue dans des circonstances difficiles : plan de redressement budgétaire à l'université, perte de l'I-Site et éclatement de la COMUE. L'obtention de ressources propres a permis d'amortir les conséquences d'une certaine réduction des abondements dans un contexte contraint par la situation financière de l'UB.

L'UAR a su réunir l'ensemble du potentiel de recherche de son université, avec une représentation inégale des différentes disciplines (la philosophie par exemple). Elle s'est ouverte à des collaborations avec l'École Nationale Supérieure d'Art de Dijon. D'autres possibilités restent ouvertes qui, au moment de la visite, étaient en discussion après l'éclatement de la COMUE. Malgré la fin de la collaboration institutionnelle entre Dijon et Besançon, la convention passée entre les deux MSH a été préservée dans le cadre d'une fédération.

Les axes scientifiques retenus sont suffisamment larges pour intégrer potentiellement l'ensemble des chercheurs, d'autant qu'ils sont complétés par onze groupes thématiques de recherche, certaines déjà bien ancrées comme « vigne et vin » ou « emploi et territoire », d'autres, à valeur essentiellement programmatique, dont il conviendra de suivre les résultats comme « entrepreneuriat culturel et créatif » par exemple. Certains programmes sont emblématiques des orientations poursuivies, comme le Laboratoire d'Innovation Territoriale dont le déploiement est en cours.

La reconnaissance de la MSH est importante pour tout ce qui relève des plates-formes numériques ainsi que des services et des formations qui en dépendent. Des pôles tels que GeoBFC en géomatique et ADN en traitement des documents écrits, sont des références dans leur domaine. Déclinant à son échelle les IR*, en particulier PROGEDO, elle étend son spectre d'intervention vers l'édition (mentionnons la pépinière de publications PREO), les réseaux de revues et l'accueil de doctorants, hébergeant en particulier les 3 Écoles Doctorales.

La pertinence d'un pilotage, pris en charge par trois conseils et un comité scientifique qui assistent l'équipe de direction, appellerait plus de détails sur la composition et les missions et sur un fonctionnement démultiplié.

Deux points ont retenu l'attention au terme d'un processus commencé par l'analyse du Document d'Auto-Évaluation (DAE), poursuivi par un échange de questions et de réponses écrites et par la rencontre avec la direction et les équipes d'animation de la MSH. D'une part, en dépit des explications fournies, la réduction à une thématique de l'axe « Mobilités Échanges Espaces » dont les réalisations sont convaincantes se justifie difficilement. D'autre part, la part de l'international dans les actions, les publications et les contrats demeure limitée, un point souligné lors de la précédente visite.

ÉVALUATION DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT D'ÉVALUATION

Le DAE ne se réfère pas de manière directe et explicite à l'ensemble du rapport produit en 2018 ; seuls les objectifs principaux du « projet 2016-2021 » sont détaillés, c'est-à-dire le développement des activités de la MSH, son rôle moteur au sein des territoires régionaux et le renforcement de l'ouverture à l'international. L'évaluation de la progression demande donc de reprendre l'ensemble du DAE et les commentaires implicites aux recommandations du précédent rapport.

Celles-ci ont été mises en œuvre partiellement dans la période 2016–2021 dans un contexte d'autonomie limitée de la MSH Dijon au sein des infrastructures scientifiques. Les efforts concernant l'internationalisation dans tous les domaines sont contrecarrés par la mission principale qui est de servir la région et le territoire.

- **mieux faire connaître les plates-formes et l'expertise de Dijon en France et au-delà**

Le Portail PANDOR (Portail Archives Numérisation et Données de la Recherche) a été complètement restructurée et elle a été rendue disponible en 2021. Une augmentation de sa visibilité nationale ou internationale est difficile à mesurer mais il est appréciable que la réouverture se soit accompagnée d'une activité de communication sur des listes (CNRS), par la présence dans les portails (HAL SHS) et sur le blog d'Hypothèses.org. Un complément d'informations sur l'effort d'augmentation de la visibilité est souhaitable.

- **développer les projets internationaux, avec un effort en direction des projets H2020 ; l'accueil de collègues étrangers pourrait être une manifestation de cette ouverture**

Ce point n'a pas été documenté, en dehors d'une remarque dans l'analyse SWOT : « encore peu de projets internationaux ».

- **prendre du temps pour repenser la position de la MSH de Dijon dans la COMUE et pour envisager ses relations avec celle de Besançon**

Les problèmes d'intégration persistent, surtout dans la perspective d'une COMUE obsolète alors que des liens forts ont été tissés avec la MSHE de Besançon sous forme de fédération, depuis 2015 ; en sont issues des coopérations comme la plate-forme « Géomatique Bourgogne Franche-Comté ». Les résultats sont des appels à projets (AAP) communs, un prix de thèse et une restructuration du domaine des SHS à travers le développement de deux sous-axes : « Patrimoines et numérique » et « Milieux en mutation » qui ont abouti à un projet commun : « Patrimoines et milieux en mutation » (P2M).

- **maintenir absolument le personnel de l'Université comme le personnel CNRS au sein de la MSH**

Voir la partie consacrée aux personnels.

- **veiller à la transparence des procédures de recrutement des doctorants contractuels**

La procédure demande une clarification additionnelle que l'échange avec les doctorants n'a pu fournir.

- **envisager la possibilité d'un schéma de gouvernance moins complexe et plus efficace**

La gouvernance est largement dépendante de l'infrastructure définie dans la Charte du Réseau national des MSH (RnMSH) ; l'organisation en « missions » s'inscrit dans cette architecture. L'ambition de prendre en compte, en même temps, les exigences du site, contribue à la complexité de l'ensemble.

Un organigramme de la gouvernance manque ; il est très difficile d'extraire du DAE des informations concernant la répartition hiérarchique et les procédures de décision, de planification et d'exécution. Il manque une vue d'ensemble des membres de la MSH en fonction de leurs rôles et responsabilités. Les noms et la composition des Conseils (d'Orientation et de Gestion ; de Laboratoire ; de Plates-formes), des Comités (de Direction, Scientifique) ainsi que de l'équipe de Direction sont compilés de manière cumulative.

- **mieux expliciter les modalités de pilotage des axes dans le Règlement intérieur**

Le directeur de la MSH a participé aux décisions du Bureau du RnMSH, ce qui lui a offert la possibilité de participer à la redéfinition des axes thématiques SHS de l'ANR. Le fait que la participation du directeur soit soulignée, permettant « de mieux comprendre le rôle et la place des MSH au sein des différents réseaux nationaux de recherche », ne permet pas d'apprécier la réduction du nombre des axes décidés « collectivement » et le promoteur de l'opération étant « la MSH de Dijon », il n'est pas possible de reconstruire les modalités de pilotage.

- **éviter une certaine lourdeur dans la gouvernance qui rendrait plus difficile la communication entre les différents membres et acteurs de la MSH**

Les acteurs et membres des différents comités et conseils ne sont nommés que partiellement. Il est très difficile d'en tirer des conclusions sur l'efficacité de la communication.

- **s'efforcer d'impliquer davantage les UR et les personnes qui se tiennent quelque peu à l'écart de la MSH; les inciter à expérimenter dans le champ transdisciplinaire, en valorisant les avantages issus des démarches déjà en cours (hétérogénéité des recherches)**

L'hôtel à projets représente un pas dans l'accroissement des collaborations internes et la stimulation de nouveaux projets avec une ouverture aux sciences du vivant, de la santé et de l'informatique. Particulièrement fructueuse est la coopération avec les autres MSH.

- **créer un prix de thèse MSH Dijon, pour une recherche résolument transdisciplinaire**

La fédération des deux MSH de la COMUE a institué un prix de thèse (2019) pour soutenir la publication des travaux de jeunes chercheurs dont la thèse promeut l'interdisciplinarité au sein des SHS ou entre les SHS et les autres domaines scientifiques (p. 19). 10 Lauréats (sur 69 candidats) ont reçu, dans ce cadre, 1000 Euro chacun. Il aurait été judicieux de donner davantage d'informations sur les sujets, l'impact inter-/transdisciplinaire, les publications et le parcours (académique) des lauréats post-doc.

APPROPRIATION DES OBJECTIFS SCIENTIFIQUES DEFINIS PAR LES TUTELLES

Les trois tutelles de la MSH sont l'Université de Bourgogne Franche-Comté (UBFC) tutelle principale en cours de dissolution, l'Université de Bourgogne (UB), tutelle secondaire, et le CNRS à travers l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (InSHS). Les objectifs scientifiques définis par les deux tutelles universitaires pour la MSH ne sont pas explicités dans le dossier ou n'ont pas été spécifiés en amont par ces deux institutions. En revanche, on trouve dans le dossier, les directions programmatiques qui figurent dans la Charte du RnMSH, validée par le CNRS, France Universités et l'Alliance Athéna, et qui sont affichées sur le site de l'INSHS.

1. Une mission de déploiement-relais des dispositifs nationaux que sont les Infrastructures de Recherche en SHS, les actions coordonnées de valorisation, les actions nationales en faveur de l'information scientifique et technique.

La MSH de Dijon déploie et relaie les dispositifs nationaux Progedo (Production et Gestion des Données) et Huma-Num (Humanités Numériques), tous deux destinés à promouvoir la culture des données. Cette implémentation locale s'effectue à travers trois pôles :

- GeoBFC (Unité de Géomatique Bourgogne Franche-Comté) propose des équipements et des compétences pour le traitement de l'information spatiale. Ce dispositif a accompagné 24 projets de recherche lors de la période de référence.

- ADN (Archives, Documentation, Numérisation) propose des outils et des compétences pour traiter, conserver et diffuser des inédits et des collections d'ouvrages et de revues. Cette plate-forme a accompagné 44 programmes de recherche pendant la période de référence.

- PUDD (Plate-forme Universitaire de Données de Dijon) développe la culture quantitative par le moyen d'ateliers méthodologiques, de Master Classes autour d'invités, de formations spécifiques individuelles ou collectives, d'une semaine Data SHS et d'une newsletter. Outre ces actions de diffusion, la plate-forme a soutenu une dizaine de programmes de recherche.

Le comité regrette que les valeurs numériques avancées pour indices de l'activité des trois plates-formes aient dû être calculées par ses soins et ne soient pas explicitées dans le DAE.

Pour assurer les missions de valorisation de la recherche en SHS, la MSH a affecté un personnel dédié et diffuse des nouvelles sur les médias sociaux. Elle travaille en relation avec la SATT locale (Société d'Accélération du Transfert de Technologies) et a mis en place le Laboratoire d'Innovation Territoriale (LIT), dispositif de recherche participative dont l'objectif principal est d'interroger les enjeux de la transition socio-écologique à partir de projets de recherche-action.

Dans le domaine de la science ouverte, la MSH de Dijon a installé et développé un pôle d'accompagnement à l'édition numérique ouverte à travers PREO (Pépinière de Revues en Open Access), plate-forme de diffusion de revues et de collections. PREO propose un accompagnement à l'édition scientifique ouverte et un portail destiné à 10 revues et collections.

2. Une mission de mutualisation par la mise à disposition de services mutualisés d'appui à la recherche à l'ensemble des unités.

Les trois plates-formes GeoBFC, ADN, PUDD ont été regroupées en une « Plate-forme Humanités Numériques ». Pour favoriser les collaborations transversales, un pôle informatique apporte des solutions ad hoc aux utilisateurs de la plate-forme et leur procure des équipements, des logiciels, des espaces de sauvegarde ainsi que des canaux de travail à distance. La plate-forme bénéficie du Datacenter de l'Université de Bourgogne en termes de stockage, de calcul, d'outils scientifiques et statistiques et de langages de programmation. La MSH a acquis un forfait « ressources de calcul » mis à la disposition des chercheurs. Elle dispose également de 400To de stockage dans ses bâtiments (dont 252To sont utilisés) gérés et sécurisés à distance par les services du Datacenter.

Cet écosystème numérique intégré est efficace. Si aucun indicateur quantitatif de cette pertinence n'est proposé dans le DAE, on peut l'estimer à travers la liste des programmes de recherche qui en ont bénéficié (Annexe p.155 et sv.). Sur les 113 projets soutenus par la MSH entre 2016 et 2021, 68 ont bénéficié de la plateforme mutualisée et d'aides de type montage, coordination, gestion, communication. Les autres programmes ont bénéficié du second type de support. Le comité regrette que de telles valeurs n'aient pas été calculées dans le DAE.

3. Une mission d'incubation consistant à favoriser l'émergence de projets transversaux et interdisciplinaires.

Deux instruments de cette mission sont issus de la fédération avec la MSH de Besançon. Il s'agit d'une part de l'appel à projet « Transmission, Travail, Pouvoirs » qui a financé 57 programmes dans la période de référence pour un total de 80 k€ environ. Les critères de sélection favorisent les programmes interdisciplinaires et innovants sur le plan thématique, impliquant des jeunes chercheurs et destinés à se prolonger, mettant des partenaires en réseau, dont des acteurs du monde socioéconomique. Il s'agit également d'un prix de thèse soutenant des travaux promouvant l'interdisciplinarité à l'intérieur des SHS ou avec d'autres domaines scientifiques.

4. Une mission de fédération sous deux formes : soit la coordination des unités pour un projet aboutissant à un leadership national et une visibilité internationale ; soit un rôle d'animation et structuration de la communauté scientifique locale.

Au titre de cette quatrième mission, le DAE fait état des fonctions d'appui à la recherche mises en place par la MSH au bénéfice des seize unités de son périmètre : aide au montage de projets, fonctions d'intermédiation entre disciplines, communication et valorisation, gestion financière et des ressources humaines, formation des étudiants par la recherche (thématiques de cours et de stages, Master Classes), mise à disposition de locaux et d'équipements, accueil et montage d'événements scientifiques (plusieurs centaines). Le DAE fait également mention de trois axes d'activité scientifique – Identités, cultures, langages ; Sociétés, représentations, normes ; Mobilités, échanges, espaces – et de 11 groupes thématiques regroupant les démarches – Culture et création ; Discriminations et inégalités ; Éducation ; Emploi & territoire ; Entrepreneuriat culturel et créatif ; Environnement ; Interrégionalité ; Mobilités ; Santé ; SHS et Sciences du vivant ; Vigne & vin. La MSH est un acteur central de la communauté scientifique locale. Néanmoins, la façon dont ces axes et ces groupes thématiques s'articulent avec les programmes de recherche et les fonctions d'appui demande à être précisée.

La MSH a donc mis en œuvre la seconde action de cette quatrième mission : animer et structurer la communauté scientifique locale. Cependant l'effet de son action sur la visibilité nationale et internationale de la recherche locale doit être confirmé.

BILAN DE L'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE ISSUE DE LA SYNERGIE FÉDÉRATIVE

État des lieux des publications de la MSH

Si on fait abstraction de ce qui se fait quotidiennement dans les 16 laboratoires et UR, la question se pose du bilan de l'activité scientifique issue de la synergie fédérative de la MSH. Dès lors qu'un tel bilan réfère principalement à la production scientifique, l'UAR reconnaît (p. 24) dans le DAE la difficulté d'identifier les productions et publications propres à la MSH des productions des unités de recherche qui souvent en ont la paternité. Malgré cette prétention, la distinction n'a pas été faite, ce qui rend difficile l'évaluation de son bilan.

Le DAE fournit dans un « bilan quantitatif des publications de la MSH » (p. 24) un total de 456 items, plus important que ce qu'affichait le bilan précédent de 2018 qui couvrait une période plus courte.

Le nombre de publications dans des « revues internationales ou nationales avec comité de lecture répertoriées Hcéres ou bases de données internationales » (ACL) s'élève à 115, soit seulement un quart des publications de l'unité. On note que ces catégories ne correspondent pas à celles du « guide des produits de la recherche » du Hcéres sous-domaine 4, p. 5 : « La caractérisation typologique d'un support en 3 catégories (revue internationale à comité de lecture [AICL], revue nationale à comité de lecture [ANCL], revue sans comité de lecture ou à caractère local [ASCL]) ». Par voie de conséquence, la synthèse effectuée ne permet pas de distinguer les revues internationales et les revues à portée moins large. Les « Ouvrages Scientifiques » (OS) comprend 112 items. Le bilan des « communications dans des congrès internationaux » (ACTI) est de 33, soit seulement 7 % de l'ensemble (456).

Le bilan est modeste concernant les productions scientifiques au niveau international sur une période de 6 ans, surtout divisé par le nombre de chercheurs, les personnels en poste et le budget de l'unité. Le rapport Hcéres de 2018 (p. 6) ayant pointé parmi les faiblesses de l'unité sa faible visibilité à l'international avait émis comme recommandation de rectifier cette lacune (p. 6). Le DAE reconnaît comme faiblesse « encore peu de projets internationaux » (p. 40)

Bilan en matière de contrats de recherche

Pour ce qui est du bilan scientifique en matière de contrats de recherche financés par des institutions publiques et caritatives au niveau national ou européen, le DAE n'est pas très explicite et ne fournit pas le détail des sommes allouées. Le bilan dans le DAE paraît comparativement modeste. Néanmoins des contrats avec les collectivités territoriales, notamment la région, sont bien présents sans être recensés dans un document unique. Sur les 5 661 k€ de ressources propres de la MSH, 4 326 k€ proviennent de financements obtenus dans le cadre d'appels à projets, 953 k€ de partenariats divers et 382 k€ d'autres origines. Parmi les exemples de cofinancement partenariaux on peut citer l'ONF (Office National des Forêts), la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la région BFC (Bourgogne Franche-Comté), la BPI (Banque Publique d'Investissement) etc. Il faut espérer que la disparition de la COMUE ne portera pas préjudice à ces partenariats.

Une MSH au service de la communauté scientifique, fortement ancrée dans le tissu socio-économique territorial

Outre les publications traditionnelles, il convient de souligner les réalisations scientifiques, techniques et d'expertise de la MSH, notamment grâce à sa plate-forme Humanités Numériques déclinée en trois pôles sur lesquels portent une bonne partie des efforts et des moyens. Ici la MSH travaille souvent pour le bien commun de la communauté scientifique en fournissant expertise et supports techniques de haut niveau (« sciences avec et pour la société »). Le précédent rapport avait souligné l'exemple d'ADN et de GéoBFC qui restent des réalisations de qualité, reconnues par le réseau MSH, et qui font preuve d'une activité appréciable tout en générant des financements substantiels. Ainsi le projet ADWINE, un « Système de recommandation intelligent pour le Vin et la Gastronomie », prolonge et élargit l'expertise territoriale de la MSH en matière viticole. Il recourt au traitement de données textuelles développées par le pôle ADN et s'inscrit dans le mouvement des données liées (*linked data*), de la transition numérique de l'économie, de l'apprentissage automatique (*Machine Learning*) et s'est orienté vers le conseil et l'aide aux consommateurs dans l'agro-alimentaire.

Un des points forts de la plate-forme Humanités Numériques est son ouverture à une variété de domaines scientifiques synthétisant méthodes et travaux. On peut citer le projet « Oiseaux chanteurs », décrit sur le site web de la MSH comme étant « interdisciplinaire et international », dès lors qu'il intègre histoire, génétique, musicologie, théologie, histoire de l'art, histoire naturelle, philosophie, neurobiologie et linguistique. C'est un exemple de la façon dont la MSH atteint son objectif fédérateur en approfondissant la relation entre SHS et sciences « dures ».

En définitive, les travaux scientifiques de la MSH sont mieux reconnus au niveau local et régional qu'à l'international. Le monde socio-économique fait souvent appel à ses compétences et des partenariats sont bien établis (ADEME, parcs naturels régionaux, Région, monde viticole). Cette symbiose au niveau territorial renforce la raison d'être d'une communauté universitaire qui se situe dans la moyenne par sa taille et qui se montre à même de proposer ses services avec une plus-value qui ne se retrouve pas dans l'espace européen de la recherche. Ceci dit, vu ses compétences impressionnantes dans des domaines tels que le groupe thématique « Mobilité, Échanges, Espaces », la MSH pourrait rectifier la fragilité de la dimension internationale en associant plus de partenaires internationaux à des appels à projets au niveau européen et au-delà, tout en visant des revues de dimension plus internationale.

RÉALITÉ ET QUALITÉ DE L'ANIMATION SCIENTIFIQUE

La MSH contribue à l'animation scientifique principalement de quatre manières : en fournissant aux unités de recherche des moyens pour déployer leur activité, en initiant des actions d'animation scientifique, en diffusant les données de la recherche qu'elle héberge sur sa plate-forme « Humanités numériques » et en formant les usagers à l'appropriation des méthodologies et bonnes pratiques des humanités numériques.

La MSH fournit un accompagnement aux actions d'animation scientifique initiée par les UR : elle offre un lieu d'accueil des événements scientifiques (conférences, débats, colloques). Elle dispose de moyens et de personnels pour l'enregistrement vidéo des conférences et colloques. Sur sa chaîne Youtube, créée il y a 9 ans, elle héberge certaines de ces captations (90 à ce jour). La période de la pandémie a favorisé la mise en ligne de visioconférences de formats plus variés que les conférences filmées et, finalement, de meilleure qualité audiovisuelle.

La MSH a été elle-même à l'initiative d'événements d'animation scientifique en organisant tous les ans depuis 2017, sauf en 2020, une Table Ronde sur la valorisation des programmes de recherches en lien avec la société civile en amont de la « Nuit des chercheurs », qui permet une rencontre entre monde académique et grand public. En 2017, elle a organisé en outre un événement de 3 jours, avec stands et mini-conférences pour célébrer ses 15 ans, une opération qui pourrait être renouvelée en d'autres occasions. Elle organise des événements récurrents plus spécialisés, tels que, au niveau local, les « Goûters de la géomatique » jusqu'en 2018, et le Mapathon (2019, 2022) d'envergure internationale. Avec l'association « Rue de l'Avenir », elle a créé en 2019 et renouvelé en 2022 les Rencontres « À pied, à vélo, bien dans ma ville », soutenues par Dijon métropole et par l'ADEME, associant observation des pratiques de marche et ateliers de réflexion sur ces pratiques. Ces

initiatives témoignent de l'ancrage de la MSH dans son territoire, sa capacité à co-construire une recherche participative avec les acteurs locaux et à l'inscrire dans le temps.

Le point fort de l'animation scientifique est la plate-forme « Humanités numériques », labellisée par le RnMSH depuis 2012. Ses trois pôles (décrits section 2) ont obtenu une reconnaissance nationale : ADN a le label Scripto du RnMSH, GeoBFC le label Spatio, et PUDD fait partie du réseau des plates-formes de l'IR* Progedo. Le portail de consultation des ressources est structuré en deux sous-portails : PANDOR, pour les fonds d'archives numérisés, et PREO pour les revues.

Le portail PANDOR propose une forme d'exposition virtuelle permanente. L'internaute peut consulter les fonds par thématiques, avec deux domaines phares : la vigne et le vin et les archives militantes. Dans la période du contrat, la MSH a numérisé, traité et publié une soixantaine de fonds, avec le soutien notamment du programme CollEx-Persée de la BNF. Les statistiques de fréquentation attestent le succès de ce portail : le nombre de visites, notamment internationales, est passé de 13.679 en 2019 à 30.386 en 2021.

Le portail PREO accueille des revues en libre accès. La MSH de Dijon a joué un rôle pionnier dans le développement d'un pôle éditorial dans les MSH. Pendant le contrat, le nombre des revues hébergées est passé de 4 à 8 dans le DAE (14 en janvier 2023). Pour deux d'entre elles, il s'agissait d'une transition vers le numérique de revues existant déjà, et la MSH a réalisé la numérisation du fonds ancien. Outre un hébergement, elle apporte une assistance dans l'édition numérique et le référencement. Elle fait partie du réseau Mir@bel, qui favorise la publication en ligne, son engagement pour la science ouverte est important et manifeste.

Chacun des trois pôles de la plate-forme « Humanités numériques » dispense des formations dans ses domaines d'expertises pour la création de ressources normalisées (ADN), l'initiation aux SIG (GeoBFC), l'utilisation de logiciel statistiques (PUDD). Un catalogue de l'ensemble des formations offertes permettrait de valoriser ce dispositif riche et complet.

PERTINENCE ET QUALITÉ DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNS

La MSH bénéficie d'un bâtiment neuf, de plus de 2 000 m² utiles permettant d'accueillir des services et plates-formes ouverts aux 16 unités de recherche fédérées, la direction ainsi que des lieux de rencontre et l'accueil des trois écoles doctorales SHS.

Les services techniques communs sont de plusieurs types :

- Un service d'administration et de pilotage composé de 4 personnes dont la secrétaire générale faisant partie de l'équipe de Direction ;
- Un service d'ingénierie Appui à la recherche composé de 3 personnes dont la responsable fait aussi partie de l'équipe de direction ;
- Une plate-forme technologique Humanités Numériques composée de 14 personnes dont un coordinateur qui nécessite des expertises techniques et des équipements et des ressources informatiques importants ;
- Un pôle informatique composé de 3 personnes, dont le responsable est aussi celui de la plate-forme technologique Humanités Numériques, ce qui permet de coordonner l'informatique et les plates-formes.

Cet ensemble est parfaitement structuré et cohérent. Les personnels rencontrés manifestent un fort engagement et évoquent de bonnes conditions globales de travail et de coopération. Cependant, il est fait état de trois faiblesses en termes de personnels ingénieur, technique ou administratif : elles concernent la communication, le pôle informatique et la gestion financière. Le pôle informatique ne dispose plus que d'un seul personnel en raison d'un poste vacant non remplacé, ce qui est nettement insuffisant pour répondre aux besoins des plates-formes (édition scientifique en accès ouvert, données de la recherche, traitement des données scientifiques, stockage, etc...) ou des projets. S'agissant de la gestion financière, la présence d'un seul ETP (Équivalent Temps Plein) entraîne un risque important pour la sécurisation financière et juridique des activités. En effet, une interruption des actes de gestion entraînerait un arrêt des projets, qui mettrait en difficulté la réalisation des actions et la production des livrables et exercerait un effet délétère sur les financeurs externes, alors que les projets sur ressources propres contribuent de façon essentielle à la dynamique de la MSH et à sa visibilité.

Les services d'administration et de pilotage et l'ingénierie d'appui à la recherche assurent l'aide au montage et à la gestion des projets. Cette activité constitue une valeur ajoutée certaine pour les UR. Les relations avec le monde socio-économique ont pu aussi être soutenues. Néanmoins, la dimension internationale doit représenter un nouvel axe de développement.

La MSH offre des services techniques de haute qualité et assure un rôle de pilotage dans la structuration scientifique des SHS en fournissant un soutien technologique de grande qualité aux UR et UMR. Les fonctions développées n'auraient pu être déployées sans la structuration en UAR, du fait de la disparité de taille, des relations entre elles ou des thématiques.

La politique de science ouverte est fortement soutenue à travers la plate-forme Humanités numériques et le service d'ingénierie d'appui. Cela permet d'une part d'apporter un haut niveau de service pour la réalisation des projets de recherche par l'acquisition et le traitement des données et d'assurer le continuum jusqu'à la diffusion des résultats, plan de gestion des données, publications en open access, notamment avec PREO. On peut noter l'importance accordée à la gestion éthique des données et au respect du RGPD, une contribution au plan national pour la science ouverte qui doit être soulignée.

Dans les actions consacrées à la formation technique ou à l'éthique de la recherche, les ingénieurs qui assurent la mise en œuvre et le maintien des plates-formes sont impliqués, auprès des doctorants notamment. De manière plus ou moins formelle, ils accompagnent le développement de nouveaux projets et l'analyse numérisée de projets existants. Une évaluation de la transmission des savoirs qui en résulte serait souhaitable pour valoriser ce travail et pour intégrer les attentes des personnels de la MSH dans la stratégie de formation du personnel et des doctorants.

Bien qu'elles ne soient pas des composantes statutaires en termes réglementaires, la MSH héberge les écoles doctorales SHS de l'université de Dijon (DGEP, LECLA et SEPT), et leur apporte des fonctions support et des salles dédiées aux doctorants. Ce positionnement des ED SHS dans la MSH est original et contribue à l'insertion des doctorants dans l'écosystème local de la recherche. Cependant, du fait que les gestionnaires des ED ne sont pas sous la responsabilité des services administratifs ou du Directeur de la MSH, elles n'ont pas été auditionnées par le comité.

DEGRÉ DE MUTUALISATION DES MOYENS DES UNITÉS

La MSH apporte aux unités un ensemble de moyens administratifs et techniques dont elles ne pourraient pas disposer individuellement en raison de l'effet d'échelle. On peut noter plusieurs éléments marquants d'une forte mutualisation :

- Un service d'ingénierie de projets qui répond aux relations avec le monde socio-économique ou aux financements sur appels à projets, assurant une fonction d'intermédiation ou de communication.
- Le développement d'une activité d'édition et de diffusion en open access (PREO) avec un éditeur (IE 100 % ETP) et une documentaliste (IE 60 % ETP) et le pôle informatique de la MSH qui assure la maintenance de la plate-forme en lien avec la DNUM (Direction du Numérique) de l'UB. Cette activité offre un service intégré, qui améliore la consultation, la visibilité et le référencement des contenus et l'ouvre à de nouvelles revues selon un processus clairement défini.
- La mise à disposition de locaux et équipements pour les chercheurs, avec un soutien logistique en avant et pendant l'organisation d'un nombre croissant d'événements scientifiques, notamment le soutien à la communication.

Au niveau de l'aide administrative, la mutualisation s'effectue par un soutien à certaines UR, notamment pour la gestion de projet. Cet aspect pourrait être développé avec le renforcement de l'activité de gestion financière par la création d'un ETP.

Sur le plan du soutien technique à la recherche, la plate-forme Humanités Numériques met en commun des ressources humaines hautement techniques mais aussi des équipements scientifiques très spécifiques qui ne peuvent être disponibles sans mutualisation locale voire nationale si on prend en considération leur intégration dans les IR*.

PERTINENCE DE LA STRATÉGIE SCIENTIFIQUE, COMPLÉMENTARITÉ / INSERTION PAR RAPPORT AUX AUTRES STRUCTURES FÉDÉRATIVES PRÉSENTES SUR CE SITE

État des lieux des structures en interaction avec la MSH de Dijon

Le DAE rappelle que les missions s'inscrivent dans le cadre d'une UAR labellisée par l'InSHS du CNRS. D'un point de vue concret et local, c'est dans le cadre d'une politique de site au sein de l'Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) – communauté d'universités et d'établissements (COMUE) de 2015 à 2022 – que se sont déployées les actions de la MSH qui s'est fédérée avec la MSHE – Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude-Nicolas Ledoux – de Besançon par une convention signée en 2016. L'éclatement de la COMUE pose la question du devenir de cette structure.

Pertinence de la stratégie scientifique

La MSH de Dijon déploie un programme d'action local et régional tout à fait pertinent. L'identité forte de la MSH liée aux patrimoine et territoire, en fait un acteur-clé des collaborations, mises en collaborations, incubations et réflexions autour de thématiques (par ex. : vigne et vin, aménagement durable du territoire, relation homme-nature, recherche participative et transition socio-écologique des territoires, crises comme facteurs de transformations) et programmes de recherche (par ex. : WORDS4WINE, technologie LIDAR, programme AŞMA, ADWINE, de l'ADN au parchemin, etc.) de la région. Les réussites en termes de projets et de productions scientifiques, mais aussi en termes de rayonnement et impact sociétal, sont autant d'exemples des choix stratégiques impliquant des collaborations et des partenariats avec la SATT et d'autres institutions régionales. Deux pistes, toutefois, sont à envisager quant à la trajectoire scientifique :

- le déploiement du savoir-faire et de l'expertise développés dans les domaines privilégiés par la MSH vers d'autres UR couvrant d'autres champs disciplinaires relevant des SHS ;
- la définition d'une stratégie à visées européenne et internationale.

D'un point de vue plus national, on peut se demander quel rôle la MSH de Dijon entend jouer dans le panel d'Appels À Projets (AAP) nationaux, comme cela a été le cas par exemple dans des projets inter-MSH ou des financements émanant du « plan Vidal ». Cette démarche est à inscrire dans une stratégie d'ouverture de la politique scientifique, au-delà des plans local et régional.

La mise en place d'un « Living Lab territorial pour la transition sociale et écologique (...) transdisciplinaire porté par la MSH Dijon (...) ouvert aux acteurs institutionnels, associatifs, et aux différents publics intéressés par les enjeux de la transition socio-écologique. » est un exemple des bénéfices d'une politique de site.

Complémentarité/insertion par rapport aux autres structures fédératives présentes sur site

Deux points peuvent être évoqués ici :

- à l'échelle locale : la fédération des 2 MSH et la dissolution de la COMUE

Dans la fédération établie entre les MSH de Besançon et de Dijon, celle-ci s'est focalisée sur un périmètre de recherche plus resserré que son homologue. C'est un choix stratégique qui a le mérite de jouer la carte de la complémentarité, mais qui ne doit pas être une entrave au développement du périmètre d'action.

- à l'échelle nationale : la place de la MSH dans le RnMSH

L'implication de la MSH de Dijon dans des projets inter-MSH, par le biais des AAP (Appels À Projets) du RnMSH, est à la fois représentative d'une volonté participative au sein du réseau, à raison de la participation à un projet par an environ, et d'un partage d'expériences par échange avec d'autres UAR.

RECOMMANDATIONS À LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

Les remarques qui suivent ne remettent pas en cause l'appréciation positive sur ce qu'accomplit l'UAR. Elles soulignent certaines dimensions qui gagneraient à être clarifiées ou renforcées.

De la lecture du document, il ressort que la complémentarité des deux MSH (Dijon et Besançon) appelle une réflexion globale, afin d'en tirer les meilleurs avantages, ainsi que cela a déjà été fait d'un point de vue plus pratique et concret autour des outils et plates-formes de soutien à la recherche.

L'échange entre les différentes unités de la MSH mérite d'être relayé par une stratégie de communication interne qui valorise les collaborations. La diffusion des informations permettra d'accroître les interactions qui profiteront au lancement de nouveaux projets, et contribueront à une plus grande synergie entre les UR. L'équilibre entre les compétences disciplinaires et l'impératif de pluridisciplinarité mérite une attention et une réflexion méta-scientifique avancées.

La formation continue est assurée dans différents formats. Une évaluation systématique des compétences et des attentes aiderait à développer une stratégie globale afin de préparer au mieux l'ensemble des agents et chercheurs aux exigences de la science ouverte dans le développement de Plans de Gestion de Données (PGD) avancés, une condition préalable pour répondre à des appels de niveau international en tenant compte du droit des personnes, de l'enrichissement et de la standardisation des métadonnées et de la publication en formats interopérables, accessibles et durables. Un catalogue de l'ensemble des formations offertes par les plates-formes accroîtrait la visibilité de ce dispositif.

Avec le soutien des chercheurs et des ingénieurs, dont les expériences de consultation et de support sont précieuses, l'implication de l'ensemble des doctorants, au-delà du groupe le plus proche des responsables de la MSH ou des ED, est cruciale. À moyen terme, certaines de ces actions peuvent être étendues aux programmes de master : des discussions à ce sujet sont mentionnées qui demandent des précisions concernant les thématiques et la nature des demandes. Une évaluation de la transmission des savoirs qui en résulte serait à souhaiter avec deux pistes à envisager, l'une concernant l'intérêt à déployer le savoir-faire et l'expertise développés dans ces domaines privilégiés par la MSH vers d'autres unités de recherche couvrant d'autres champs disciplinaires relevant des SHS, l'autre en relation avec des stratégies à visées européenne et internationale.

L'échange avec le monde non-académique est réalisé dans le cadre de différents projets (ex. Axe 3) ; ces expériences pourraient inspirer d'autres unités de recherche, notamment pour valoriser la réciprocité dans les collaborations en intégrant les retours d'expérience des acteurs non-académiques dans les activités de recherche et de dissémination de la recherche. En particulier, la MSH pourrait rectifier la fragilité de la dimension internationale en associant ces partenaires à des appels à projets au niveau européen et au-delà, tout en visant parallèlement des publications dans des revues de dimension internationale.

Le comité d'évaluation a aussi abordé la question de la section de rattachement de la MSH auprès du CoNRS. La pertinence, a minima, d'un co-rattachement auprès de la section 39 (Espaces, territoires, sociétés), est justifiée au vu des projets et périmètres thématiques. La direction de la MSH fait état de démarches infructueuses en ce sens. La discussion devrait être reprise avec le Secrétariat Général du Comité National pour étudier cette possibilité.

Enfin, de manière plus générale, une définition théorique et conceptuelle des objectifs, basée sur un contexte scientifique mieux décrit, aiderait à une meilleure compréhension et visibilité de la politique scientifique.

DÉROULEMENT DE LA VISITE

DATE DE LA VISITE

Début : 16/01/2023

Fin : 16/01/2023

ENTRETIEN RÉALISÉ : en distanciel

SITE DE LA VISITE

Institution : MSH Dijon

Adresse : 6 Esplanade Erasme
21000 Dijon

DÉROULEMENT OU PROGRAMME DE VISITE

- 9h45- 10H Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs de visioconférence
- 10h-10h30 Réunion à huis-clos avec les tutelles
M. Pascal Neige, Vice-président recherche, université de Bourgogne et UBFC et M. Emmanuel Ranc, DGA
M. Lionel Maurel, Directeur Adjoint Scientifique, InSHS, CNRS
Mme Edwige Helmer-Laurent, Déléguée Régionale Centre-Est du CNRS
M. Gilles Pollet, Représentant du RnMSH
- 10h30h-11h30 Session plénière
Présentation du laboratoire : M. Jean Vigreux Directeur de l'unité et les 3 directeurs adjoints :
Mme Martine Clouzot, M. Laurent Gautier, M. Thomas Thévenin
Responsable administrative : M. Nélia Roulot
Chargée de coordination et de valorisation scientifique : Mme Sabine Palmer
- 11h30-11h45 pause et visite virtuelle des locaux (diaporama)
- 11h45-12h15 Axe 1 : Identités, Langages, Cultures
Présentation Mme Martine Clouzot et Mme Brigitte Denker-Bercoff
- 12h15-12h45 Axe 2 : Société, Représentations, Normes
Présentation Mme Karen Bretin
- 12h45-13h15 Groupe Thématique « Mobilité, Échanges, Espaces »
Présentation M. Thomas Thévenin
- 13H15-14H Pause Déjeuner
- 14H-14H30 Axe 4 : Transmission Travail Pouvoir
Présentation M. Jean Vigreux (MSH Dijon) et M. Philippe Barral (MSHE Besançon)
- 14H30-15H30 Les 3 pôles (ADN – GeoBFC – PUDD) de la plate-forme Humanités Numériques et le pôle Edition
- Présentation de la plate-forme Humanité-Numérique et de ses pôles :
 - o ADN : présentation M. Laurent Gautier (réfèrent scientifique) et Mme Céline Alazard (responsable ingénierie)
 - o GeoBFC : présentation M. Thomas Thévenin (réfèrent scientifique) et M. Ludovic Granjon et Mme Lucile Pillot (co-responsables ingénierie)
 - o PUDD : présentation M. Adrien Bonache (réfèrent scientifique) et Mme Marie Mbomé (responsable ingénierie)
 - Le pôle d'édition numérique et pépinière de revues PREO (M. Daniel Battesti et Mme Armelle Thomas)
- 15H30-16H00 : Réunion avec quelques doctorants des trois ED SHS (DGEP, LECLA, SEPT) du site dijonnais

16h00 : Pause

16h15-16h35 : Réunion avec les personnels d'appui à la recherche ITA et BIATSS
Présentation Mme Sabine Palmer

16h35-16h55 Réunion avec les personnels des services administratifs
Présentation Mme Nélia Roulot

16h55-17h15 Réunion avec l'équipe de direction (mandat actuel)
- M. Jean Vigreux (directeur)
- Mme Martine Clouzot (directrice adjointe)
- M. Laurent Gautier (directeur adjoint)
- M. Thomas Thévenin (directeur adjoint)
- Mme Nélia Roulot (Responsable Administratif et Scientifique)
- M. Sabine Palmer (Chargée de Valorisation, coordination scientifique & communication)

17h15-17h45 Réunion à huis clos du comité d'experts en présence du conseiller scientifique
Fin de la visite

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Le Président

à

Monsieur Éric Saint Aman
HCERES
Directeur du Département d'évaluation
de la recherche
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Dossier suivi par :
Colette SCHMITT
Directrice du Pôle Recherche
colette.schmitt@u-bourgogne.fr

Dijon, le 6 mars 2023

Objet : Evaluation HCERES - DER-PUR230023314 - MSH - Maison des Sciences de l'Homme de Dijon

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie pour l'envoi du rapport d'évaluation comportant un avis globalement très positif sur la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon.

Son Directeur, Monsieur Jean Vigreux, souligne la qualité de l'analyse et remercie les membres du comité de visite pour leurs propositions.

Je tiens enfin à réaffirmer le soutien de l'université de Bourgogne à cette unité d'appui et de recherche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.



Vincent THOMAS

Président de l'université de Bourgogne



Dijon, le 6 mars 2023

A l'attention

des membres du Comité d'experts du HCERES

Objet : Observations suite au rapport d'évaluation Hcéres de la MSH Dijon

A la lecture du rapport de la visite à distance de la MSH de Dijon, la direction souhaite remercier le Comité pour ses remarques et préconisations très constructives et notamment celle du co-rattachement de la MSH au sein de la section 39 auprès du CoNRS qui nous paraît totalement justifiée. Il convient toutefois d'apporter quelques précisions et informations complémentaires relatives aux appréciations les plus saillantes de cette évaluation.

Une première observation générale s'impose pour répondre clairement à certaines remarques, comme celle sur l'absence de détail dans le DAE concernant la « composition des instances, des sommes allouées aux contrats de recherche etc... » (et d'autres également) ; le format du DAE pour les « structures fédératives » comme une MSH était limité en nombre de pages et il était donc difficilement compatible avec une présentation exhaustive du bilan, de nos activités, de la composition de chacune de nos instances. C'est pourquoi nous avons inclus des annexes à ce rapport — ce qui n'était pas demandé ni obligatoire (le Département d'évaluation de la recherche nous ayant expressément confirmé par courriel en date du 25/01/2022 « Le document intitulé « Trame du document d'autoévaluation (DAE) des Maisons des Sciences de l'Homme est le seul document à fournir par les MSH. »).

Une grande partie des remarques faites par le comité est liée nous semble-t-il à cette consigne faite aux MSH qui n'avaient pas le même dossier à fournir qu'une UR ou UMR.

Nous signalons également que de nombreuses informations se trouvent sur le site Internet de la MSH (par exemple, la remarque sur le conseil scientifique de la MSH, qui se réunit au moins une fois par an, trouve sa réponse à cette rubrique du site : <https://msh-dijon.u-bourgogne.fr/le-conseil-d-orientation-et-de-gestion/>). En ce sens, il est dommage que le comité de visite, n'ait pas réclamé ces compléments avant ou pendant la visite ? Ces éléments auraient pu être transmis ceux-ci étant disponibles, à l'instar des autres éléments de réponse apportés par écrit suite aux questions posées par le Comité en amont de la visite.

Comme la charte des MSH le précise, le périmètre des interventions d'une UAR s'inscrit essentiellement sur son site même si la MSH peut avoir aussi des opportunités ailleurs, mais elle décline avant tout la politique de site. Il faut sans doute prendre en compte cette logique pour véritablement équilibrer les appréciations comme « périmètre limité » (p. 4).

Outre ces remarques liées sans doute à une visite à distance, quelques questions ou remarques méritent des explications. A la page 6, la question posée sur la disparition de l'axe « Mobilités Échanges Espaces » mérite effectivement quelques précisions. Le

remplacement de l'axe scientifique par un « groupe thématique de recherche » est le fruit d'une réflexion collégiale et concertée avec les chercheurs impliqués dans cet axe. Cela souligne aussi un mode de fonctionnement qui repose sur une démarche volontaire, évolutive et non imposée.

Sur la prise en compte des recommandations du précédent rapport (p. 7), le DAE apportait nous semble-t-il des réponses, ainsi que les rencontres lors de la visite à distance et en amont de cette visite. Entre autres, pour amplifier la visibilité internationale, plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre. En fonction de l'article 5 de la Charte, la MSH de Dijon, comme les autres MSH (mais aussi en fonction des logiques de site) est orientée vers l'Europe et les autres continents. C'est effectivement surtout l'Europe, politique de site avec « Forthem » : l'université de Bourgogne est membre de l'université européenne [Alliance FORTHEM](#) (*Fostering Outreach within European Regions, Transnational Higher Education and Mobility – Cultiver l'engagement sociétal dans les régions européennes, enseignement supérieur transnational et mobilité*) avec huit autres universités (l'université Johannes Gutenberg de Mayence en Allemagne, l'université de Jyväskylä en Finlande, l'université de Lettonie, l'université d'Opole en Pologne, l'université de Palerme en Italie, l'université de Valence en Espagne, l'université Lucian Blaga de Sibiu en Roumanie, l'université d'Agder en Norvège).

Dans ce cadre, et en particulier dans celui des *Labs* portés par l'Alliance, qui se distinguent par leur ancrage fort dans les SHS, des projets de recherche interdisciplinaire peuvent, en fonction de leur périmètre scientifique, être articulés avec la plateforme HN. Pour ne citer qu'un exemple, le Projet CPT-Novels (Computational Philology and Textmining for the Support of the Editing of Novels and Graphic Novels) mobilise, en plus des EC et une doctorante de TIL, des EC des deux laboratoires dijonnais en IA (Imvia et Lib) et les collègues allemands de trois départements de l'Université de Mayence : Buchwissenschaft, Informatik et Sprachtechnologien et est articulé au pôle ADN de la plateforme pour les données textuelles.

Au-delà des enjeux institutionnels, c'est aussi en fonction de projets qu'il existe des ouvertures lointaines (plus de 25 projets qui ont des liens avec l'Europe ou d'autres pays). A côté des projets ou programmes, la MSH a aidé aux opérations de rewriting (avec un budget de 10 869€ alloué à 7 laboratoires pour 13 publications en langues étrangères). La MSH accueille également des collègues étrangers, tout en évitant de se substituer aux laboratoires, quelques post-doctorants ou doctorants internationaux en lien avec des projets de recherche financés ou soutenus par la MSH ou en lien avec sa plateforme.

La question sur la « transparence des procédures de recrutement des doctorants contractuels » aurait pu être apportée par les directeurs d'ED présents lors de la visite, mais finalement non auditionnés. Au-delà du fait que, comme il est bien indiqué dans le rapport (p.12), les ED « ne soient pas des composantes statutaires en termes réglementaires » de la MSH et que la MSH n'intervient pas dans l'organisation des concours pour les contrats doctoraux, la procédure générale des 3 EDS pour les contrats doctoraux ministériels est la suivante :

- chaque laboratoire classe ses projets de thèse et fait remonter sa liste à la direction de l'ED

- le conseil de l'ED valide la liste et le nombre de sujets ouverts (en fonction du nombre de contrats accordés)
- les sujets sont ouverts au concours - en ligne - au printemps
- les candidatures sont examinées par les porteurs de projets qui retiennent les meilleurs dossiers
- les dossiers retenus pour l'oral sont examinés et validés par le Conseil de l'ED.
- les candidats sélectionnés sont convoqués pour l'audition qui se tient fin juin-début juillet
- l'audition des candidats se tient devant un jury pluridisciplinaire composé des membres du Conseil de l'ED
- le jury établit une liste principale et une liste complémentaire des meilleurs candidats.

Pour les autres contrats doctoraux qui sont liés à des projets ANR et/ou Région, ils n'entrent pas dans ce processus puisqu'ils sont directement fléchés.

Le schéma de gouvernance est imposé par les statuts et chaque instance est bien présentée sur le site de la MSH (<https://msh-dijon.u-bourgogne.fr/le-conseil-d-orientation-et-de-gestion/>), ainsi il semble difficile de « *Mieux expliciter les modalités de pilotage des axes dans le règlement intérieur* » (p. 7), car ce n'est pas son rôle. De surcroît, les modalités de pilotage des axes ont été définies en Comité Directeur. Le pilotage des axes est confié à un binôme d'enseignants-chercheurs issus de disciplines et de laboratoires différents. Chaque axe dispose d'un budget de 2000€ annuel de fonctionnement alloué par la MSH (voté au COG). Les responsables scientifiques définissent librement les modalités d'animation de leur axe (cf. présentation de chaque axe lors de la visite). Cela traduit la volonté de la direction de la MSH de laisser une certaine souplesse aux animateurs de chaque axe... La remarque suivante « *Les acteurs et membres des différents comités et conseils ne sont nommés que partiellement. Il est très difficile d'en tirer des conclusions sur l'efficacité de la communication* », c'est dommage nous pouvions en fournir la liste complète, car nous pensions que le site de la MSH était totalement visité par le comité. (<https://msh-dijon.u-bourgogne.fr/le-conseil-d-orientation-et-de-gestion/>).

Dans cette optique, la liste des lauréats du prix de thèse est également sur le site de la MSH : <https://msh-dijon.u-bourgogne.fr/prix-de-these/>

La question de la distinction des publications propres à la MSH et celles des laboratoires fédérés, prend en considération le fait qu'aucun chercheur n'est rattaché à la MSH, dès qu'une publication associe un chercheur : a minima il y a la double paternité. Les différentes catégories de publications avec le soutien de la MSH sont :

- publications dont l'auteur ou co-auteur est un personnels ingénieurs MSH – paternité MSH

Paternité multiple pour toutes les autres publications où est impliquée la MSH :

- publications issues des axes
- publications issues des GT
- publication issues des programmes montés et portés par la MSH
- publication avec le soutien des PFT/ou autre moyen technique

Enfin, p. 12, la question sur le déploiement vers d'autres UR (hors SHS) participe des missions d'une MSH, au titre des coopérations dans le cadre de l'interdisciplinarité ;

toutefois, nous ne pouvons pas les intégrer dans le périmètre des laboratoires fédérés à la MSH.

Ces observations et parfois rappels en complément ont pour but de souligner l'intérêt porté par la MSH de Dijon au rapport HCERES et prend en compte pour les années à venir les remarques apportées par l'équipe qui a constitué ce rapport afin d'améliorer certaines faiblesses.

Jean Vigreux
Directeur de la MSH de Dijon
UAR 3516

74

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)